

## LIGUE ILE DE FRANCE EST

### Commission Régionale d'Arbitrage



## PROCES VERBAL DE LA REUNION N° 012-15 du 10 Mars 2015

**PRESENTS:** Mme M-A MAIZIER. et Mrs. B.GEHAN, F.FAZEUILH, G. SCHNELL, C.PASTOR, A.DESPLACES, J-M.LASSALLE, C.TESTA.

**EXCUSES:** Mrs. B.BOUCHEKHA, , O. CHORON, M. BENRHAZAL.

### Début de la réunion à 18h30

Les désignations du 14 et 15 mars 2015 sur les poules Honneurs Masculines sont faites tardivement dans l'attente des dernières conclusions manquantes.

Les désignations du 21 e t22 mars sont faites.

### JOURNEE DU 7 & 8 Mars 2015 :

- 1) *L'arbitre désigné de **STELLA ST-MAUR** ne s'est pas déplacé sur la rencontre US ALFORTVILLE 2 / US IVRY en Pré-Nationale Féminin, lors de la journée du Samedi 8 Janvier 2015 à 14h00.*  
**LE CLUB DE **STELLA-ST-MAUR** EST AMENDE DE 33 €**

### DIVERS :

Le stage CRA du Samedi 31 Janvier 2015 à TORCY à rassemblé une quarantaine d'arbitres.

Thèmes abordés : Le Duel et la gestion d'un match difficile.

Le document de synthèse concernant la gestion d'un match difficile a été finalisé et sera

Envoyé rapidement.

10 Binômes seront sollicités lors du Tournoi LAFARGUE du 29 & 30 Août 2015.

Ce stage sera interné et concernera principalement les effectifs du pôle arbitral de la Ligue.

La séance est levée à 20h00

Jean-Marie LASSALLE

Président CRA



**Les Membres de la CRA présents et concernés par une quelconque décision sur le présent PV n'ont pas pris part aux débats**

Pour toutes questions d'arbitrage, la CRA est disponible par email [contact@life-handball.com](mailto:contact@life-handball.com)

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du Règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges de la Ligue IFE, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé réception et accompagné des droits de consignation prévus